

Convocation – Ordre du jour

Lyon, le 1^{er} décembre 2020,

Affaire suivie par la Direction des affaires juridiques et
institutionnelles
Site Descartes
Mail : conseil.administration@ens-lyon.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance plénière du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui se tiendra le :

Judi 17 décembre 2020 à 9h30 à 16h

Visioconférence

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

- I. Modalités d'organisation des délibérations à distance (vote)**
- II. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration (vote)**
 - II.1. Procès-verbal du conseil d'administration en date du 9 juillet 2020
 - II.2. Procès-verbal du conseil d'administration en date du 29 septembre 2020

III. Décisions budgétaires et financières (vote)

- III.1. Décisions budgétaires :
 - III.1.A. Budget initial 2021
 - III.1.B. Adoption de décisions modificatives du budget par le Président
- III.2. Contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable
- III.3. Cotisations et subventions
- III.4. Bilan 2019 et plan d'actions achats 2020
- III.5. Seuil des immobilisations

IV. Décisions réglementaires (vote)

- IV.1. Règlement intérieur
- IV.2. Campagne d'emplois 2021
- IV.3. Critères d'attribution des congés pour projets pédagogiques
- IV.4. Date d'arrêt d'impression des bulletins de paie
- IV.5. Forfait de mobilité durable
- IV.6. Indemnités des assistants de prévention et personnes compétentes en radioprotection
- IV.7. Suivi du portail Master
- IV.8. Bilan et programmation de la CVEC
- IV.9. Modalités d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-européens en mobilité internationale
- IV.10. Dispositif d'intéressement des auteurs fonctionnaires

V. Points d'information

- V.1. Admissions en non-valeur
- V.2. Démissions d'élèves
- V.3. Point d'avancement de la démarche d'évaluation HCERES
- V.4. Partenariats en cours de négociation avec le CROUS
- V.5. Règlement des études

VI. Questions diverses

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la représentation des membres du conseil par mandat prévues par le règlement intérieur sont applicables (procuration en annexe).

Je vous remercie de bien vouloir m'informer rapidement de votre présence le 17 décembre 2020.

L'ensemble des pièces pouvant éclairer les débats est consultable sur la plateforme dédiée au conseil d'administration à l'adresse suivante : <http://gedweb.ens-lyon.fr>. Je vous rappelle que vous avez reçu par message électronique les informations de connexion nécessaires (identifiant et mot de passe).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François Pinton

